

Auriol
Belgentier
Brignoles
Cuges-les-Pins
Évenos
Gémenos
La Cadière d'Azur
La Celle
La Roquebrussanne
Le Beausset
Le Castellet
Mazaugues
Méounes-lès-Montrieux
Nans-les-Pins
Néoules
Plan d'Aups
Sainte-Baume
Pourcieux
Pourrières
Riboux
Roquevaire
Rougiers
Saint-Maximin-
la-Sainte-Baume
Saint-Zacharie
Signes
Solliès-Toucas
Tourves

Dans le cadre du dispositif « Guerre du feu » lancé en 2018 par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume s'est engagé à déployer des agents de terrain qui assurent des actions de prévention des risques incendies et de sensibilisation du public. Ce dispositif de Garde régionale forestière a rencontré un franc succès et est reconduit chaque année depuis lors.

Plus de 8 000 visiteurs ont été touchés cette année-là sur les six secteurs d'intervention à fort enjeux de fréquentation estivale. En 2023, ce n'est pas moins de 30 000 personnes qui ont pu l'être sur 10 secteurs du massif.

C'est donc tout naturellement que le Parc a souhaité renouveler l'opération, pour la septième saison estivale consécutive, en 2024, avec la mise en place d'un dispositif comprenant 18 gardes sillonnant les massifs trois mois durant, de juin à fin août. En complément des dispositifs communaux et départementaux existants, cette équipe de terrain aura pour mission d'informer le public sur la réglementation d'accès aux massifs forestiers en vigueur, de sensibiliser les visiteurs aux bons comportements, de surveiller les sites et prévenir d'éventuels départs d'incendie, de recenser la fréquentation et de promouvoir le Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Ce dispositif, ses particularités (patrouilles en espace naturel, présence sur les marchés, dans les campings, les centres d'accueil et de loisirs ou encore les festivals) ainsi que l'équipe complète de la « Garde régionale forestière 2024 » vous seront présentés le mercredi 5 juin 2024 à 12h à Plan d'Aups Sainte-Baume.

Michel GROS

Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Maire de La Roquebrussanne

vous convie au

LANCEMENT OFFICIEL DU DISPOSITIF DE GARDE RÉGIONALE FORESTIÈRE EN SAINTE-BAUME

**Mercredi 5 juin 2024
12h**

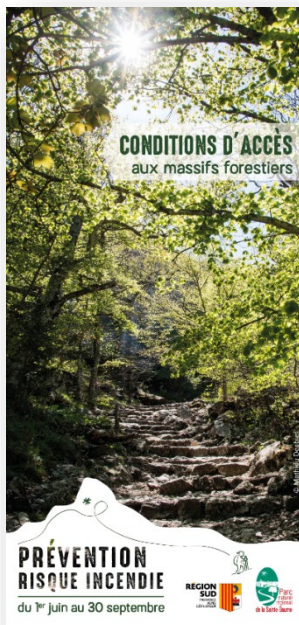
à Plan d'Aups Sainte-Baume
dans les locaux du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Une autre vie s'invente ici

Pour en savoir davantage :

<https://www.pnr-saintebaume.fr/en-actions/loisirs-et-sports-de-nature/dispositif-ecogardes/>

<https://www.pnr-saintebaume.fr/points-dalerte/risques-incendies/>



ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS

du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est réparti sur 28 communes et deux départements : les Bouches-du-Rhône et le Var. Son territoire est composé à 70% de massifs forestiers.

L'accès, la circulation et les travaux sont réglementés par arrêté préfectoral du 1er juin au 30 septembre et peuvent l'être par arrêté municipal.

INFORMATIONS

Les conditions d'accès aux massifs sont actualisées chaque jour. Vous pouvez les consulter dès la veille au soir sur les sites internet des préfectures des départements concernés.

Avant de partir, ayez le bon réflexe ! Référez-vous à la couleur du risque présente sur le massif qui vous intéresse.

NIVEAUX DE RISQUES

Forest fire risk levels • Waldbrand-Gefährtnstufen • Livelli di pericolo incendio forestale

LÉGER	Accès AUTORISÉ toute la journée Access permitted all day long • Zugang genehmigt ganztägig
MODÉRÉ	
SEVÈRE	Accès déconseillé toute la journée Access not recommended all day long • Zugang genehmigt nicht empfohlen
TRÈS SEVÈRE	
EXTRÊME	Accès INTERDIT toute la journée Access forbidden all day long • Zugang verboten

RENSEIGNEMENTS & CONDITIONS D'ACCÈS

du 1^{er} juin au 30 septembre



Côté Var
CONDITIONS D'ACCÈS DU JOUR.
Pour les massifs du Haut-Var, des Monts Toulonnais et de la partie varoise de la Sainte-Baume
www.risque-prevention-incendie.fr/var

Côté Bouches-du-Rhône
CONDITIONS D'ACCÈS DU JOUR.
Pour les massifs du Régagnas, de la Marculière et la partie rhodanienne de la Sainte-Baume
www.bpatp.paca-ate.fr

- Limite entre les Bouches-du-Rhône et le Var
- Limite réglementaire entre les massifs forestiers
- Limite des communes



Une autre vie s'invente ici